



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES (CESPM) – Diminution du nombre d'étudiants locaux dans les universités des Maritimes

Le 27 janvier 2016

Fredericton (N.-B.) - En 2014-2015, 68 427 étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, ce qui représente une diminution de 1,8 % par rapport à l'année précédente (69 664 étudiants). Selon un rapport publié aujourd'hui par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), ce nombre a diminué de 6,1 % en dix ans. Dans les trois provinces, les plus importantes diminutions sur une période d'un an ont été observées dans les inscriptions des étudiants locaux. De plus, il est nettement évident que les étudiants délaissent les sciences humaines (le taux d'inscription a diminué de 10,6 % par rapport à l'année précédente et de 24,6 % en cinq ans) au profit d'autres programmes.

Les tendances varient dans les trois Provinces maritimes.

- En raison d'une diminution de 5,2 %, le **Nouveau-Brunswick** a connu la plus forte diminution sur une période d'un an du nombre total d'inscriptions, soit 20 118 étudiants en 2014-2015. Cette tendance est répartie dans tous les groupes d'étudiants : il y a eu une diminution de 5,9 % chez les étudiants néo-brunswickois, de 5,0 % chez les étudiants internationaux, de 4,5 % chez les étudiants des deux autres Provinces maritimes et de 1,8 % chez les autres Canadiens. Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois forment maintenant 66,2 % de la population étudiante de la province.
- En **Nouvelle-Écosse**, 44 037 étudiants se sont inscrits en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est largement attribuable au fait que le nombre d'étudiants de la Nouvelle-Écosse a diminué (3,1 %). Les inscriptions d'étudiants internationaux ont augmenté de 7,0 %, mais ce n'est pas suffisant pour contrebalancer la chute du nombre d'inscriptions d'étudiants locaux. Le nombre d'étudiants canadiens de l'extérieur de la province a connu une croissance nulle ou presque nulle. Les Néo-Écossaises et les Néo-Écossais forment maintenant 49,7 % de la population étudiante de la province.
- **L'Île-du-Prince-Édouard** est la seule province à avoir connu une augmentation par rapport à l'année précédente, soit 1,4 %, ce qui porte le nombre total d'inscriptions à 4 272 étudiants. Cependant, tout comme dans les autres provinces de la région, le nombre d'étudiants locaux a diminué de façon importante (5,5 %). Le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de 18,5 %, ce qui a permis de contrebalancer la diminution du nombre d'étudiants locaux. Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard forment maintenant 63,4 % de la population étudiante de la province.

La Commission avance des raisons qui permettent de comprendre la baisse du nombre d'étudiants locaux observé dans les trois provinces.

Au cours de la dernière décennie, les tendances démographiques ont contribué à la diminution du nombre d'inscriptions, car la population âgée de 18 à 24 ans (c'est-à-dire les personnes en âge de poursuivre des



MPHEC

CESPM

Maritime Provinces Higher Education Commission
Commission de l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

études universitaires) a diminué de 4 % dans la région et de façon beaucoup plus importante au Nouveau-Brunswick, soit 8 %.

Selon Mireille Duguay, directrice générale de la Commission, les choses vont bien plus loin. « En plus d'avoir un bassin d'étudiants universitaires potentiels qui diminue dans la région, des proportions plus faibles de ces étudiants choisissent de poursuivre des études universitaires, ce qui s'ajoute aux répercussions rattachées à la tendance démographique. » La Commission suit les taux de participation à l'université, qui sont une importante mesure de la demande en matière d'éducation.

« Ce type de données est essentiel pour nos intervenants, a ajouté M^{me} Duguay. Le rôle de la Commission est de fournir des données pour appuyer ceux et celles qui décident des stratégies à adopter pour faire face au déclin général des inscriptions. »

« Comme c'est le cas pour tous nos rapports, la Commission encourage le dialogue parmi les intervenants de tous les secteurs. Ensemble, nous pouvons utiliser ces données à jour comme base pour élaborer de nouvelles stratégies pour l'avenir », a conclu M^{me} Duguay.

Pour le rapport [Condensé annuel des inscriptions à l'université 2014-2015](#), les inscriptions à l'université sont calculées à partir des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de la CESPM, qui contient des renseignements détaillés sur les caractéristiques démographiques et sur les programmes et les cours suivis par l'ensemble des étudiants inscrits aux 15 universités publiques des Maritimes. Le *Condensé* ainsi que d'autres renseignements plus détaillés peuvent être obtenus sur le site Web de la Commission à www.cespm.ca.

Renseignements sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) :
Établie en 1974, la CESPM est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de viser d'abord à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour que ceux-ci puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.

- 30 -

Renseignements pour les médias :

Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Téléphone : 506-453-2844

Adresse de courriel : cespm@cespm.ca